

Septembre 2025

# Crédit Mutuel Asset Management

Article 29 de la Loi Energie-Climat



## Rapport 2025 CM-AM SELECTION USA Article 29 de la Loi Energie-Climat

Ce rapport répond aux dispositions  
du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021  
de l'article 29 de la Loi Energie-Climat

|                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris (6° du décret d'application de la Loi Climat)</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **1/ Stratégie d'alignement sur Accord de Paris**

La politique Climat du Groupe La Française vise à permettre, par des choix d'investissement, un développement économique respectueux et responsable, ne portant pas préjudice aux générations futures. Elle s'inscrit dans la lignée des engagements pris par son actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans le respect de l'Accord de Paris qui se décline par pays et pour la France dans la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) puis plus précisément par secteur et pour nos métiers par classes d'actifs.

En ligne avec l'Accord de Paris et en cohérence avec la volonté affichée par le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'atteindre la neutralité carbone sur ses investissements d'ici 2050, Crédit Mutuel Asset Management se donne pour objectif de réduire de 30% d'ici 2030 les émissions liées à ses investissements, par rapport à la fin 2023 et en tCO2 (Scope 1 & 2) par million investi.

### **Nos principes généraux pour gérer les risques de transition et d'adaptation au changement climatique.**

Crédit Mutuel Asset Management s'est engagé à intégrer les considérations relatives au changement climatique dans ses décisions d'investissement, ses actions d'engagement et ses processus de gestion des risques. Cet engagement s'articule autour des principes suivants :

- **Exclusion des activités nuisibles**

Crédit Mutuel Asset Management cherche à limiter les investissements dans les entreprises qui contribuent via leurs émissions carbone au changement climatique et qui ne prennent pas des mesures suffisantes pour en atténuer les effets.

En complément de ces exclusions sectorielles, Crédit Mutuel Asset Management exclut de ses portefeuilles les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales majeures et notamment en matière d'impact négatif sur le climat. Le suivi des controverses suit un processus rigoureux et transversal impliquant les équipes de recherche, des risques et de gestion : il consiste à identifier les controverses, analyser les mesures de remédiation prises par les entreprises concernées et évaluer la matérialité ESG et financière, et donc l'impact sur la performance des portefeuilles.

Ces exclusions et la gouvernance autour de leur gestion sont expliquées plus en détail dans le document de politique sectorielle.

- **Intégration dans notre analyse ESG systématique des éléments liés au changement climatique et développement d'une méthodologie dédiée à l'analyse des trajectoires de transition énergétique :**

La proposition de valeur de la société de gestion s'appuie sur une analyse holistique et aussi exhaustive que possible des facteurs liés au changement climatique qui pourraient avoir une incidence sur la performance financière des entreprises et de tous les impacts que leurs activités pourraient avoir sur l'environnement (approche en double matérialité).

Les enjeux autour du changement climatique sont intégrés dans le modèle ESG propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management au travers de critères d'analyse comme la stratégie climat, les données carbone, la gestion de l'énergie ou encore le mix énergétique. Cela représente en moyenne plus de 16% du score total d'une entreprise et peut contribuer jusqu'à 32% du score pour le secteur de l'énergie.

Le modèle ESG propriétaire fournit un socle quantitatif de scores sur plus de 8000 entreprises, calculés à partir de données issues de plusieurs fournisseurs externes. L'équipe de recherche financière et extra-financière utilise ensuite ses connaissances de l'entreprise et son expertise sectorielle pour effectuer – pour certaines entreprises - une évaluation fondamentale afin de compléter et ajuster l'analyse quantitative.

• **développement d'une méthodologie dédiée à l'analyse des trajectoires de transition énergétique :**

Les méthodologies dédiées utilisées par nos stratégies d'investissement reposent sur notre historique d'expérience quant à la mesure de la transition et aux cadres de références qui ont évolué sur la question ces dix dernières années. Les objectifs de ces méthodologies dédiées sont multiples :

- sélection de valeurs en portefeuille ISR ou thématique sur la transition énergétique
- mesure des risques dans les pratiques des émetteurs pour identification d'axes d'engagements spécifiques
- contribution à l'objectif groupe de réduction de l'empreinte carbone des investissements effectués par Crédit Mutuel Asset Management.

C'est dans ce cadre que nous avons différents niveaux méthodologiques pour contribuer à la mesure de la transition énergétique via des méthodes d'analyses quantitative, qualitative et hybrides. Celles-ci sont détaillées au sein de notre Politique Climat.

La transition vers une économie bas carbone constitue l'un des défis structurants de notre époque et les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer dans son financement et son accélération. Notre Politique Climat traduit cette conviction en une démarche rigoureuse fondée sur des méthodologies propriétaires éprouvées, une lecture sectorielle différenciée et un engagement proactif auprès des émetteurs. Au-delà de la mesure, notre ambition est d'accompagner concrètement la transition des sociétés en portefeuille, en distinguant les engagements crédibles des simples déclarations, en valorisant les facilitateurs de la décarbonation de l'économie réelle, et en orientant progressivement nos allocations vers les acteurs les mieux positionnés.

• **Stewardship**

Le Climat est l'un des quatre thèmes de nos activités de Stewardship, c'est-à-dire d'exercice du droit de vote et d'engagement auprès des entreprises, des décideurs et autres parties prenantes. Nous dialoguons avec les sociétés en portefeuille pour améliorer leur transparence en matière de risques et opportunités liés au climat et encourager le développement de plans de transition crédibles et justes. Nous poussons à la publication d'informations liées au climat dans le cadre de la TCFD et du CDP. Nous nous associons également à des engagements collaboratifs lorsque cela permet à l'engagement d'être plus efficace. Les votes en AG nous permettent de porter nos exigences en matière climatique.

Nous sommes actifs au sein de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et désormais membre des groupes de travail sur le Lobbying Climat et sur la transition Net Zéro (NZEI). Nous sommes particulièrement actifs dans la NZEI (Net Zero Engagement Initiative) au sein de laquelle nous sommes leaders dans le dialogue organisé avec certaines entreprises. Nous sommes également membre actif du Groupe de travail du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) sur la transition juste. Chaque année, au-delà des engagements individuels ou collaboratifs, nous participons enfin à des campagnes d'engagement plus massives, dont les campagnes « non-disclosures » du CDP sur le climat, l'eau et les forêts. Ce mode d'action facilite la mise en commun de nos ressources avec d'autres investisseurs dans un programme d'engagement qui permet de cibler des centaines voire des milliers d'entreprises. Cet engagement sur le thème du climat est appuyé par une politique de vote exigeante qui fait de la lutte contre le changement climatique l'affaire de tous, en distinguant cependant les

potentiels d'action et donc les critères à respecter selon le secteur et la taille des entreprises. Si ces critères ne sont pas respectés Crédit Mutuel Asset Management vote contre l'approbation des comptes financiers.

Au sein des quatre thématiques sur lesquelles nous concentrons nos efforts de Stewardship, celle relative au changement climatique est régulièrement prépondérante, reflet tant de l'importance que de la maturité croissante du sujet chez les investisseurs comme chez les autres parties prenantes.

Pour plus de détails, nos politiques de vote et d'engagement sont disponibles ici.

- **Réduction des émissions financées** par nos investissements

## 2/ Description de la méthodologie interne

| Thème                                                                            | Indicateurs 2025                                 | Objectifs 2026                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réduction en ligne avec l'Accord de Paris<br>Empreinte carbone par M€ gérés CMAM | Non Applicable                                   | Réduction de 30% de l'empreinte carbone des investissements en 2030 par rapport à fin 2023 |
| Approche Net Zero Investment Framework (NZIF)                                    | Non Applicable                                   | Couverture de 100% des Top 20 contributeurs à l'empreinte carbone via l'approche NZIF      |
| Formalisation et publication en lien avec le changement climatique               | Feuille de route interne sur la stratégie climat | Publication d'une Politique Climat                                                         |

L'objectif de Crédit Mutuel Asset Management est d'accompagner la trajectoire groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale de réduction de ses émissions. Il est précisément de réduire de 30% les émissions de CO2 sur les scopes 1 et 2 d'ici à 2030 sur la base des émissions constatées en 2023. L'indicateur utilisé est relatif, il s'agit des tonnes de CO2 (équivalent) par million d'euros investi calculé sur les scopes 1 et 2 au 31/12 de chaque année (tCO2é/M€). Les politiques à mettre en œuvre pour respecter ces objectifs s'étalant sur plusieurs années, nous n'avons pas choisi d'objectifs intermédiaires à ce stade.

Notre principal moteur de décarbonation étant les plus gros contributeurs à l'empreinte de Crédit Mutuel Asset Management, nous nous engageons à analyser les 20 plus gros contributeurs de 2025 à cette empreinte et à les accompagner dans leur transition afin de participer à une réduction effective et tangible des émissions de CO2 dans l'économie réelle.

En parallèle de la réduction des émissions, Crédit Mutuel Asset Management souhaite augmenter la part des entreprises, au sein du cœur de son portefeuille, dont la trajectoire est crédible pour être 'net zero' ou alignée avec un scénario NZE14 2050. Cet objectif sera mis en œuvre via des mesures de court et de moyen termes sur trois types de leviers :

- La mesure de la crédibilité des trajectoires de transition
- La valorisation des contributions des produits & services à la décarbonation de l'économie réelle

Des actions d'engagement ciblées en matière de climat

### **3/ Utilisation de l'évaluation de l'alignement dans la stratégie d'investissement**

Le Fonds ne poursuit pas un objectif d'alignement climatique. En conséquence, l'équipe de gestion du Fonds n'utilise pas ce type d'indicateur pour le choix des valeurs.

### **4/ Changements effectués dans le portefeuille en lien avec l'alignement climatique**

Le Fonds ne poursuit pas un objectif d'alignement climatique. En conséquence, les changements intervenus dans le fonds n'ont pas vocation à répondre à un objectif d'alignement sur l'Accord de Paris.

### **5/ Actions de suivi**

Le Fonds ne poursuit pas un objectif d'alignement climatique. En conséquence, l'équipe de gestion du Fonds ne suit pas l'analyse des scénarios.

### **6/ Actualisation de l'évaluation**

Fréquence annuelle du modèle d'analyse de transition quantitative

#### **1/ Description de la stratégie d'alignement**

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Crédit Mutuel Asset Management reconnaît le rôle essentiel que joue le capital naturel dans le maintien de la stabilité économique, des services écosystémiques et de la valeur des investissements à long terme. Notre politique en matière de capital naturel s'aligne sur les cadres mondiaux, notamment le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative à la nature (TNFD), les Objectifs fondés sur la science pour la nature (SBTN), la Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 et sa déclinaison en 2022 lors de la COP15 dans les Kunming-Montréal pour la biodiversité et leurs 23 cibles.

La Société de Gestion s'est fixé 3 objectifs sur la biodiversité pour 2026 :

1. Publier une matrice de dépendances sur le capital naturel
2. Progresser dans l'intégration des enjeux liés au capital naturel dans notre politique de vote et dans nos campagnes d'engagement
3. Continuer la sensibilisation à la biodiversité en menant une formation interne à l'échelle de l'entreprise sur la matrice de dépendances

#### **Nos principes généraux pour gérer les risques et soutenir la protection :**

Crédit Mutuel Asset Management s'est engagé à intégrer les considérations relatives au capital naturel dans ses décisions d'investissement, ses actions d'engagement et ses processus de gestion des risques.

Cet engagement s'articule autour des principes suivants :

- **Exclusion des activités nuisibles en lien avec les cibles 4 et 5 de l'Accord de Kunming-Montreal**
- **Intégration dans notre analyse ESG systématique des éléments liés à la biodiversité ainsi que dialogue avec les entreprises et vote sur la production et distribution de pesticides dangereux en lien avec la cible 7 de l'Accord de Kunming-Montreal**
- **Méthodologie dédiée au capital naturel : Nous avons développé une méthodologie de recherche sur le capital naturel qui soutient les investissements qui contribuent à stopper et à inverser la perte de biodiversité, conformément à la taxonomie de l'UE et au cadre mondial de la biodiversité.**
- **Stewardship : Nous utilisons les outils du Stewardship (engagement, votes) pour promouvoir le capital naturel dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et encourager les meilleures pratiques en**

**matière de préservation de la biodiversité et des chaînes d'approvisionnement ne pratiquant pas la déforestation en lien avec la cible 15 de l'Accord de Kunming-Montreal**

## **EXCLUSIONS**

La première étape de notre processus d'investissement consiste à appliquer toutes les exclusions définies dans nos politiques sectorielles à notre univers d'investissement. Cela implique notamment d'exclure les investissements dans les entreprises engagées dans la déforestation illégale, sur la base de leur implication dans de graves controverses. La déforestation est abordée dans notre document de politique sectorielle.

Nous appliquons également les exclusions nécessaires pour respecter l'engagement du Groupe vis-à-vis de l'Accord de Paris de décarboniser l'économie, excluant ainsi le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles ainsi que les promoteurs de nouveaux projets liés aux énergies fossiles. Ce faisant, nous agissons pour limiter le changement climatique, l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité. Ces exclusions sont expliquées plus en détail dans le document sur la politique sectorielle.

## **INTÉGRATION**

Notre proposition de valeur est d'offrir à nos clients des stratégies qui sélectionnent des entreprises qui surpasseront le marché, seront mieux gérées et généreront ainsi plus de valeur financière ainsi qu'une plus grande valeur sociale et environnementale. Pour ce faire, nous avons adopté une approche holistique dans notre analyse des entreprises, avec une compréhension profonde et complète de leur écosystème financier et extra-financier, fournissant les meilleures informations possibles aux gérants de portefeuille.

L'ESG n'est pas seulement un attribut, mais une composante essentielle de cette approche à 360°, car les facteurs liés à la société ou à l'environnement influenceront les évaluations à plus ou moins long terme.

Nous intégrons la biodiversité, l'eau, la pollution, etc., dans notre méthodologie de notation ESG et vérifions systématiquement le principe DNSH sur chaque PAI, notamment ceux liés à la biodiversité comme les PAI #7, 8 ou 9 ainsi que plusieurs autres optionnels.

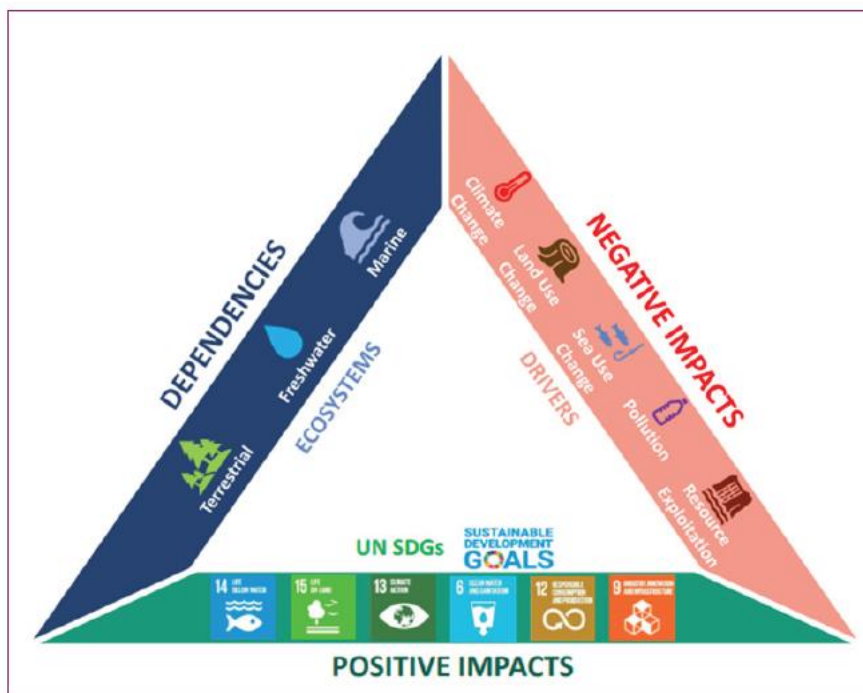
Les dépendances et les impacts sur la biodiversité et le capital naturel sont déjà importants sur le plan financier, avec des niveaux d'intensité différents selon les secteurs. C'est pourquoi la biodiversité est intégrée dans notre modèle ESG, représente en moyenne plus de 20% du score total et peut informer jusqu'à 30% du score ESG des entreprises des secteurs des services publics, de l'automobile ou de l'énergie. Couplé à des indicateurs de changement climatique, qui est l'un des facteurs de la perte de biodiversité, cela peut informer jusqu'à 60% du score total.

## **MÉTHODOLOGIE DÉDIÉE**

La méthodologie 'capital naturel' est une méthodologie exclusive développée par Crédit Mutuel Asset Management qui intègre les risques et les opportunités liés au capital naturel dans les processus de recherche et d'investissement. Elle repose sur une approche tridimensionnelle illustrée par le triangle du capital naturel et couvre les trois aspects clés de l'analyse du capital naturel pour tout émetteur :

- Dépendances liées à trois écosystèmes
- Impacts négatifs liés aux 5 facteurs clés de la perte de biodiversité

- Impacts positifs liés aux enjeux environnementaux pouvant affecter le capital naturel ou une de ses pressions



Cette méthodologie est basée sur une approche rigoureuse et multidimensionnelle, combinant des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle cherche à fournir des éléments mesurables et scientifiquement solides aux gérants afin que l'univers investissable soit le plus pertinent possible par rapport au thème retenu au regard du capital naturel et est détaillée dans notre Politique Capital Naturel.

## STEWARDSHIP ET CAPITAL NATUREL

S'il existe aujourd'hui un consensus sur le calcul des émissions de gaz à effet de serre en lien avec le changement climatique, il n'en va pas de même pour la biodiversité qui est un sujet transversal, local et volatile avec de plus des données récentes, de faible qualité et d'une couverture médiocre. Néanmoins, Crédit Mutuel Asset Management attend des émetteurs qu'ils évaluent ou produisent dans la mesure du possible :

- La contribution de leurs activités à la biodiversité
- Comment les questions de biodiversité peuvent avoir un impact (dépendances) sur leur activité et quelle est la portée de cet impact (secteur, zone géographique)
- Une politique zéro déforestation pour les secteurs concernés

En 2025, nous avons participé à de multiples engagements collaboratifs sur le thème du capital naturel, pour plus d'informations, voir notre rapport Stewardship.

Nous sommes membres de Nature Action 100, et à ce titre nous participons activement à l'engagement avec 2 sociétés - L'Oréal et Lowes Company aux côtés d'autres investisseurs.

Nous avons participé pour la sixième année consécutive aux campagnes 'non-disclosure' du CDP sur le climat, l'eau et les forêts, ce qui nous permet d'unir nos forces par un engagement collaboratif et vise à encourager le reporting sur ces thématiques.

Nous sommes membres du Groupe de travail sur les pesticides avec ShareAction en nous concentrant sur l'engagement avec Bayer. Bayer est exclue de nos fonds en raison de son implication dans de graves

controverses liées aux pesticides et nous voulons utiliser notre engagement pour influencer la société et faire évoluer ses pratiques.

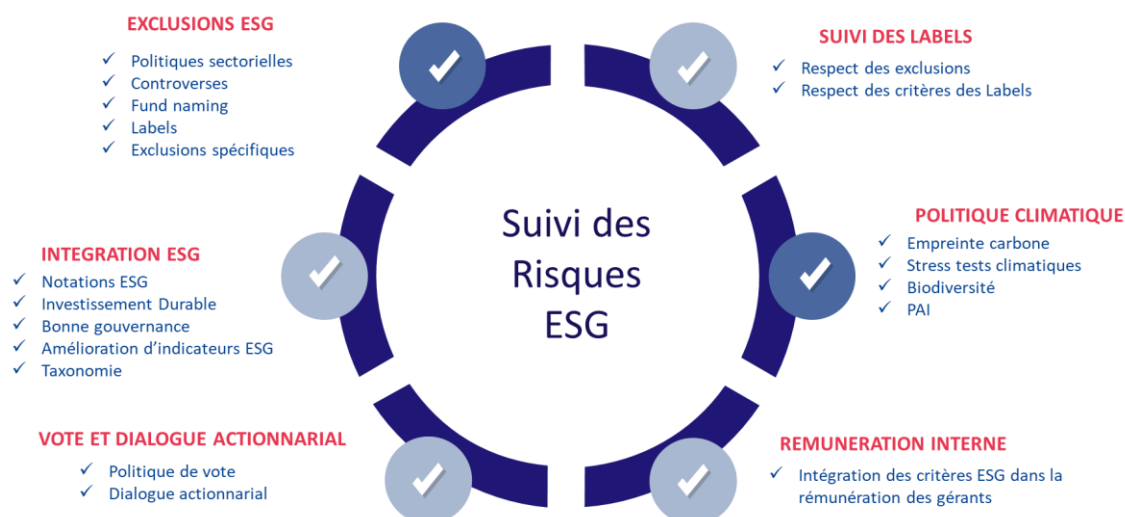
Enfin nous avons initié des engagements avec 6 entreprises dans le cadre du lancement de notre nouveau fonds CMAM Global Biodiversity Fund. L'un des principaux leviers d'impact du fonds réside dans son objectif d'entrer dans une démarche d'engagement avec environ 50% des émetteurs en portefeuille sur la base d'une analyse quantitative et qualitative détaillée effectuée par l'équipe de recherche. Les actions d'engagement liées à cette stratégie seront documentées au sein d'un rapport d'impact dédié qui viendra compléter les illustrations de notre démarche d'actionnariat engagé de notre Rapport de Stewardship annuel.

En 2026, nous avons décidé de voter contre les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient de la production ou de l'utilisation d'huile de palme qui ne sont pas membre de la RSPO12 ou ne disposent pas d'une Politique d'alternative à l'huile de palme et contre les entreprises du secteur de la Chimie impliquée à plus de 5% de leur production ou distribution de pesticides dangereux. Pour plus de détails, consultez notre politique de vote.

## 1/ La politique de gestion des risques de durabilité

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, le dispositif de suivi des Risques ESG s'articule autour de la cartographie des risques qui identifie les axes d'atténuation suivants :

- Suivi des exclusions sur les politiques sectorielles, controverses, fund naming, labels et fonds spécifiques
- Suivi des exigences des labels
- Suivi des contraintes ESG et d'investissement durable
- Analyse de la politique de vote et du dialogue actionnarial
- Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération interne
- Suivi des indicateurs climatiques, PAI et biodiversité



Chaque axe d'atténuation est décliné en contrôles adaptés qui viennent s'intégrer dans le plan de contrôle existant et se déroulent de la manière suivante :

- Les travaux de contrôle de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles.
- La supervision des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau est réalisée par le contrôle permanent qui doit superviser au moins 25% des tâches de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau à fréquence mensuelle.
- Une supervision des contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau est réalisée par les lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2025, 37 typologies de tâches de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau sont mises en place pour couvrir les risques de durabilité, représentant 275 échéances de contrôles sur l'exercice. De même, 36 typologies de tâches de contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau sont mises en place, représentant 118 échéances de contrôles sur l'exercice.

En complément, face à ces risques, le groupe La Française a mis en place en 2022 un cadre d'appétence aux risques structuré. Ce cadre définit les niveaux de risques acceptables, les limites de tolérance et les limites réglementaires permettant ainsi une gestion des risques alignée avec la stratégie globale du groupe. Ce cadre inclut sept familles de risques, dont les risques climatiques et environnementaux, et intègre un seuil sur l'application des politiques sectorielles.

Par ailleurs, la gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du règlement SFDR, publiée sur le site de Crédit Mutuel Asset Management. Pour plus de détails, [cliquez ici](#).

## **2/ Impact financier des risques de durabilité**

L'analyse des risques et opportunités climatiques retenue repose sur la méthodologie du fournisseur ISS ESG, dont l'analyse s'étend jusqu'en 2050. Elle permet d'estimer l'impact financier des risques et opportunités climatiques sur les émetteurs, à travers la métrique Climate Value at Risk (CVaR), qui est déclinée en VaR de transition (TVaR), et en VaR physique (PVaR). L'analyse des risques climatiques porte sur les titres vifs d'entreprises.

### **Risques de transition :**

L'analyse des risques de transition potentiels est basée sur deux scénarios de référence publiés par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) :

- Net Zero 2050 (NZE2050) correspondant à une hausse de +1.5°C
- Announced Policies Scenario (APS) correspondant à une hausse de +1,7°C

L'estimation de l'impact des risques et opportunités de transition prend en compte les canaux de transmission suivants :

- Risques réglementaires : c'est à dire les coûts supplémentaires que pourraient connaître les entreprises suite à l'évolution de l'environnement réglementaire. Les différents risques réglementaires (taxe carbone, systèmes d'échanges de quota d'émissions ou encore des restrictions sur les émissions) sont souvent schématisés via le « prix/coût du carbone ».
- Risques de marché : relève de l'intégration du prix du carbone par région ou par pays, en appliquant les données propres à chaque scénario aux émissions scope 1&2, en cohérence avec l'approche de l'AIE. Les entreprises fortement émettrices avec une demande relativement inélastique pourraient théoriquement faire porter une partie des coûts carbone supplémentaires à leurs contreparties. L'approche d'ISS reflète cela, puisqu'une proportion des coûts carbone du secteur « Génération d'électricité » est répercutée sur le scope 2 des entreprises d'autres secteurs.

- Risques technologiques : ils incluent les changements potentiels de la demande pour les technologies bas carbone par rapport aux technologies fossiles. Les taux de croissance annuels entre 2020 et 2050 de la production d'énergie issus des projections de l'AIE dans chaque scénario sont utilisés comme approximation des impacts sur la demande.

La VaR de transition d'un émetteur, issue de la modélisation ISS ESG, estime la variation de prix de l'action de l'émetteur après la prise en compte des risques et opportunités liés à la transition. Une VaR positive indique un impact négatif sur le prix de l'action, et une VaR négative indique un impact positif sur ce dernier.

Dans une approche conservatrice, nous appliquons une TVaR = 0 lorsque la TVaR issue du modèle est inférieure à 0.

### Risques physiques :

L'exposition des entreprises aux risques physiques est estimée en simulant l'impact de différents aléas climatiques sur les coûts et les revenus de la société, en se basant sur son empreinte géographique (localisation des actifs physiques et/ou des revenus). Les risques physiques peuvent avoir un impact financier sur une entreprise tant au niveau opérationnel qu'au niveau du marché. L'analyse permet d'estimer l'impact financier actuel et futur émanant de l'exposition des émetteurs aux risques de marché et aux risques opérationnels.

L'évaluation des risques futurs est basée sur les conditions climatiques issues des deux scénarios du 5ème rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) élaborés selon la trajectoire représentative de concentration de GES :

- Scénario probable : RCP 4.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 1,7° et 3,2°C d'ici 2100
- Scénario catastrophe : RCP 8.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 3,2° et 5,4°C d'ici 2100

Les aléas climatiques utilisés dans l'analyse ISS ESG des risques physiques sont au nombre de 6, couvrant les aléas dont les impacts sont les plus importants en termes de coûts des dommages et dont la potentielle sévérité pourrait avoir des impacts substantiels sur les entreprises.

| Risques chroniques                                                                                                            | Risques aigus                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vagues de chaleur</li> <li>- Sécheresse</li> <li>- Inondations (côtières)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cyclones tropicaux</li> <li>- Inondations (rivières)</li> <li>- Incendies</li> </ul> |

Il est à noter que la VaR de transition, ainsi que la VaR physique, sont basées sur un modèle « Action ». Ainsi, les résultats de la VaR ne devraient pas être interprétés comme un impact sur le prix d'une obligation, mais plutôt sur le prix de l'action de l'émetteur. Cette métrique reste néanmoins un bon indicateur sur l'exposition d'une entreprise aux risques de transition et physiques.

## Risque Climat

|                             |                      | Valeur à<br>Risque - % | Valeur à Risque - millions<br>€ | Couverture** -<br>% |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------------|---------------------|
| <b>Risque de transition</b> | NZE (1,5°C)          | 1,4%                   | 8                               | 86%                 |
|                             | APS (1,7°C)          | 0,8%                   | 5                               |                     |
| <b>Risque physique</b>      | Scénario probable    | 0,3%                   | 2                               | 80,1%               |
|                             | Scénario catastrophe | 0,4%                   | 2                               |                     |
| <b>Risque total*</b>        | NZE (1,5°C)          | 1,7%                   | 10                              |                     |
|                             | APS (1,7°C)          | 1,1%                   | 6                               |                     |

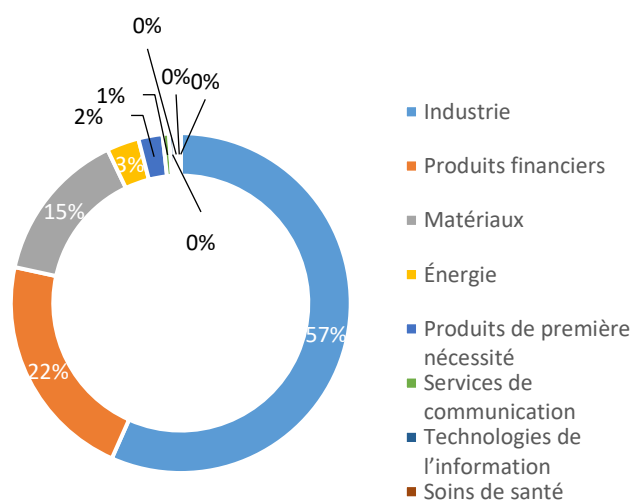
\* Risque total = Risque de transition + Risque physique Scénario probable RCP 4.5

\*\* La couverture en % est calculée sur la base des encours analysés (titres vifs d'entreprises)

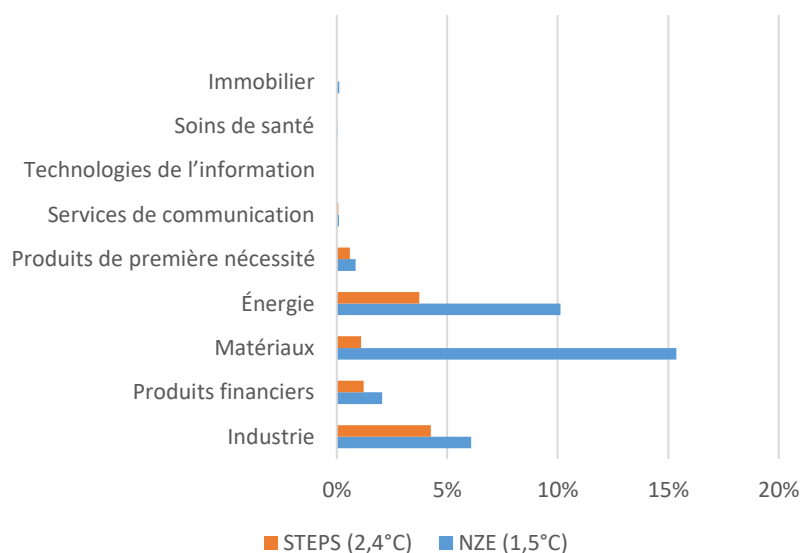
Dans le scénario NZE, la VaR climatique totale du fonds est estimée à 10 millions d'euros. Il est donc estimé que l'encours couvert du portefeuille global pourrait perdre jusqu'à 1,7% de sa valeur d'ici 2050, dont 1,4% émanant des risques de transition, et 0,3% des risques physiques.

La VaR climatique d'un portefeuille, ainsi que son évolution, dépendent du niveau d'exposition des entreprises investies aux risques physiques et de transition, mais aussi des pondérations de ces investissements au sein du portefeuille.

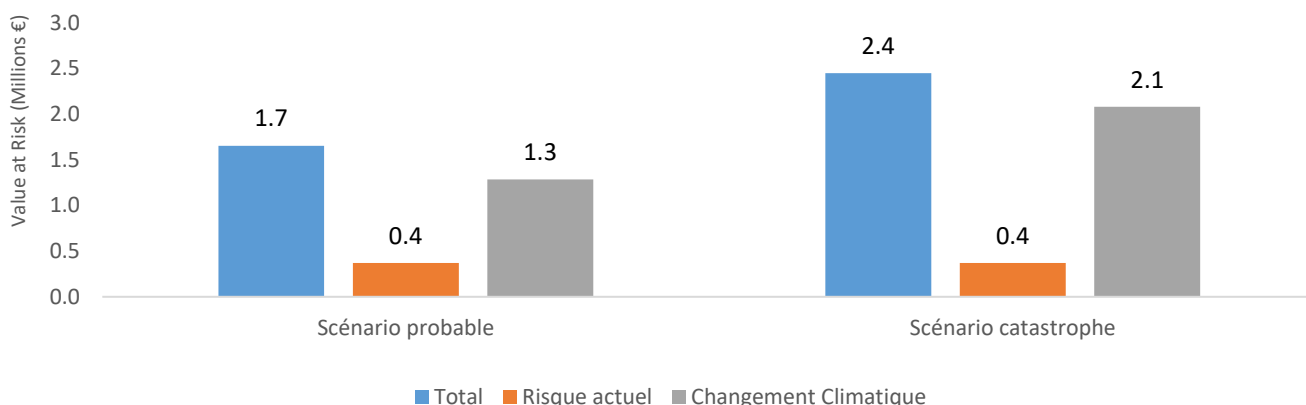
### Risque de transition – Contribution sectorielle



### Risque de transition – Impact par secteur

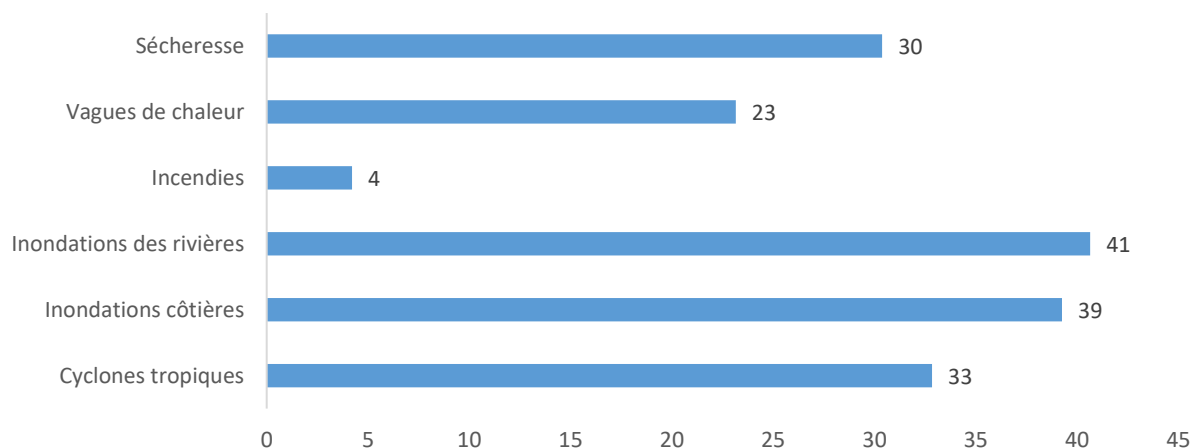


### Risque Physique - Décomposition Risque actuel vs Risque futur (changement climatique)



L'impact des risques physiques d'ici 2050 sur le portefeuille peuvent émaner du niveau de risque actuel, ainsi que des aléas causés par le changement climatique. La VaR physique du portefeuille global dans le scénario probable est de 1,7 millions €, dont 0,4 millions émanant des niveaux de risques actuels, et 1,3 liés au changement climatique.

### Risque Physique - Score d'exposition aux aléas climatiques (0 : Risque minimum – 100 : Risque le plus élevé)



Le graphique ci-dessus permet de distinguer les aléas auxquels le portefeuille est le plus exposé à travers des scores de risques physiques, allant de 0 (risque moindre) à 100 (risque plus élevé). Le score reflète le niveau de risque financier auquel l'émetteur est exposé relativement à son secteur d'activité. Un score proche de 100 reflète une augmentation importante du risque financier par rapport à la variation médiane du secteur.

On entend par "risque financier" l'ensemble des impacts financiers liés aux risques physiques auxquels est exposée l'entreprise : coûts liés aux réparations des dommages, baisse des revenus, augmentation des coûts de production...